

la vie sur la route de Dawson-Macpherson, en février 1911, \$2,100.

M. BORDEN : Cela a été mentionné il y a quelques jours à la Chambre. J'ai reçu un rapport du contrôleur-intérimaire, et je l'ai soumis au chef de l'opposition qui a exprimé l'opinion que ce montant est raisonnable. C'est un règlement définitif et non un paiement annuel.

Monument Champlain, Ottawa, \$5,000.

M. MURPHY : Ce monument a-t-il été placé sous le contrôle du gouvernement.

M. BORDEN : Non, ce monument a été projeté par un comité, ici. Ce comité m'informe, et j'ai des documents à l'appui, que lors d'une entrevue au printemps dernier, entre ce comité et le premier ministre de l'ancien gouvernement, celui-ci a donné l'assurance que cette souscription serait accordée. Le monument sera érigé ici à Ottawa, par souscription privée, et par un octroi du gouvernement. J'oublie le montant exact des souscriptions privées mais je sais qu'il représente une somme considérable.

M. SINCLAIR : Sera-t-il érigé sur le terrain du Parlement?

M. BORDEN : Je crois que c'était l'intention de le mettre sur la Plaza si l'on pouvait en obtenir la permission.

M. MURPHY : La première mention que je me rappelle de ce mouvement c'est l'annonce parue dans les journaux que le site choisi était la pointe Nepean. Par qui et par quelle autorité, personne ne semble le savoir, et la chose est restée dans le domaine des conjectures jusqu'à ce que cet item ait été soumis. Il est possible que l'entrevue dont parle mon honorable ami ait eu lieu.

Mais je ferai remarquer à mon très honorable ami, si intéressé à l'embellissement d'Ottawa, qu'il conviendrait de surveiller l'érection de ces monuments et le choix des emplacements.

M. BORDEN : Le Gouvernement n'a encore rien décidé au sujet des emplacements. C'est une question qu'il reste à étudier.

Contribution aux dépenses de l'équipe d'athlètes canadiens devant participer aux jeux olympiques de Stockholm, Suède, en 1912, \$15,000.

M. MURPHY : C'est un item considérable.

M. BORDEN : Nous demandons ce crédit conformément à l'usage déjà établi en pareil cas. Je pense qu'il se rendra une vingtaine de nos lutteurs à Stockholm, mais je ne saurais dire au juste combien.

M. MURPHY : Les choisit-on dans les différentes associations du pays ou dans une ville seulement?

M. BORDEN : Je comprends qu'on les choisit dans les associations, parmi les plus forts.

Honoraires de J. M. McDougall, C.R., au sujet de l'enquête dans l'affaire Lanctôt, \$1,185.

M. BORDEN : Ces honoraires ont été taxés par le ministère de la Justice.

M. MURPHY : Pour qui M. McDougall a-t-il comparu?

M. BORDEN : Pour M. Blondin.

M. BELAND : L'avocat de M. Lanctôt va-t-il être payé, lui aussi??

M. BORDEN : Je pensais qu'il avait été payé.

M. BELAND : Par ce Parlement?

M. BORDEN : Je n'en suis pas sûr.

M. DOHERTY : Je pense que M. Lanctôt a déclaré ne pas vouloir que son avocat fût payé. Mais je ne crois pas me tromper en disant que les membres du comité en général ont trouvé juste de payer M. McDougall. Il s'est soulevé quelque discussion sur la forme de la résolution à ce sujet, et sur le fond même de la question, puis on a dit que ce serait à la Chambre de décider s'il serait ou ne serait pas payé.

M. BELAND : Si nous payons l'avocat de M. Blondin, nous devrions payer celui de M. Lanctôt.

M. DOHERTY : M. Lanctôt a déclaré au comité qu'il ne désirait pas que son avocat fût payé.

M. BELAND : Quand même il l'aurait dit.

M. DOHERTY : Je suppose bien que l'honorable député ne nous demandera pas de forcer un homme à accepter un paiement dont il ne veut pas entendre parler?

M. BELAND : Le comité a-t-il décidé que M. McDougall serait payé et que M. Laflamme ne le serait pas?

M. DOHERTY : On a fait remarquer que le comité n'avait pas à soumettre cette question à la Chambre, mais le comité lui-même a pensé que, dans les circonstances, vu la façon particulière dont l'enquête avait été conduite, et l'aide considérable donnée aux membres du comité par M. McDougall, ce dernier devait être payé.

M. CARVELL : Combien M. McDougall demande-t-il par jour? J'ai oublié les détails. Je sais qu'on a tenté de faire adopter certain projet de résolution, mais que le comité des comptes publics a voté contre ce projet. Voici maintenant qu'on veut nous en imposer. Il ne nous reste qu'à exprimer une opinion. Si un membre de cette Chambre tient à en dénoncer un au-